

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N° 526)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1865

présenté par

Mme Brulebois, Mme Boyer, M. Haury, M. Perrot, M. Ledoux, M. Reda, M. Abad et
Mme Marsaud

ARTICLE 7

Supprimer l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'alinéa 4 de l'article 7 propose de rendre automatique la dérogation, quelles que soient les dispositions contraires des PLU.

L'installation de panneaux photovoltaïques peut avoir un impact important sur les paysages, notamment à l'entrée des villes, sans parler des conséquences en matière d'artificialisation des sols. Il importe également de préserver un équilibre entre les choix des collectivités et la nécessité de développer le photovoltaïque.

La rédaction proposée n'est pas satisfaisante car elle permettrait d'aller à l'encontre de l'avis des collectivités locales, alors même que les documents d'urbanisme visés sont à leur main.

Ainsi cet amendement vise à supprimer cet alinéa.